

Département
du HAUT-RHINArrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipalélus :
33Conseillers en fonction :
33Conseillers présents :
22Conseillers absents :
11

Séance ordinaire du 15 février 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE (jusqu'au point n°18), Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY (jusqu'au point n°7) et Alexandre DURRWELL

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 3 de l'ordre du jour**Débat d'orientation budgétaire 2024**

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

La loi 'Nouvelle Organisation Territoriale de la République' dite loi 'NOTRe' du 7 août 2015 renforce les obligations de transparence pour les conseillers municipaux. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels envisagés, et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB doit en plus comporter une présentation de la structure des effectifs, en l'occurrence :

- l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs,
- les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature,
- la durée effective du temps de travail.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Budget 2024 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population rixheimoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'Etat. Il confirmera les engagements pris depuis 2008, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la dix-septième année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,4 % (en France +0,8 %). En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédits restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement.

Bien que l'inflation régresse en France (2,4 % en 2024) et dans le monde (5 % en 2024), les incertitudes géopolitiques freinent le potentiel de croissance.

Principales mesures de la Loi de Finance 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est revalorisée à hauteur de 320 millions d'euros pour le bloc communal, de même ampleur qu'en 2023.

Le bouclier tarifaire et l'amortisseur 'électricité' sont maintenus, mais selon des modalités réduites avec un seuil d'éligibilité relevé à 250 € / MWh.

Les dépenses d'aménagement de terrain sont à nouveau éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, sont revalorisées de +3,9 %.

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Le 1^{er} janvier 2021, Haut-Rhin et Bas-Rhin se sont regroupés et constituent désormais un seul département : la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Dotée des compétences départementales traditionnelles, la CEA en a gagné quelques supplémentaires. Elle est ainsi cheffe de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand et a une forte compétence en matière de bilinguisme. Elle pilote l'attractivité touristique, et les routes nationales (non concédées et traversant son territoire) lui ont été transférées.

Intercommunalité

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 280.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population.

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables ...

RIXHEIM

Le programme de rénovation des bâtiments communaux sera poursuivi par des chantiers d'envergure et concernera au cours du présent mandat électoral :

- la Commanderie,
- l'ancien bâtiment des Services Techniques situé 24 rue Zuber, pour y implanter la future Maison de la Musique,
- la cour de l'école élémentaire d'Entremont,
- le groupe scolaire de l'Île-Napoléon,
- le Gymnase Saint-Jean,
- le COSEC,
- la place du marché et l'ancienne forge,

et à plus long terme (mandat 2026-2032) :

- le groupe scolaire des Romains,
- le groupe scolaire du Centre,

- le bâtiment sis 16 rue de l'Eglise, actuellement occupé par l'Ecole de Musique,
- le presbytère Saint-Léger.

S'ajoute à ce programme de rénovation, l'acquisition et l'aménagement d'un terrain situé à proximité de la centrale thermique du Rinderacker. Il permettra au Centre Technique Municipal de stocker du matériel en extérieur et en intérieur (avec la construction d'un hangar), et de déplacer l'actuelle déchetterie communale sur ce site.

En matière de voirie et d'éclairage public, le programme est également remarquable. Ci-après, les divers projets chiffrés par le SCIN :

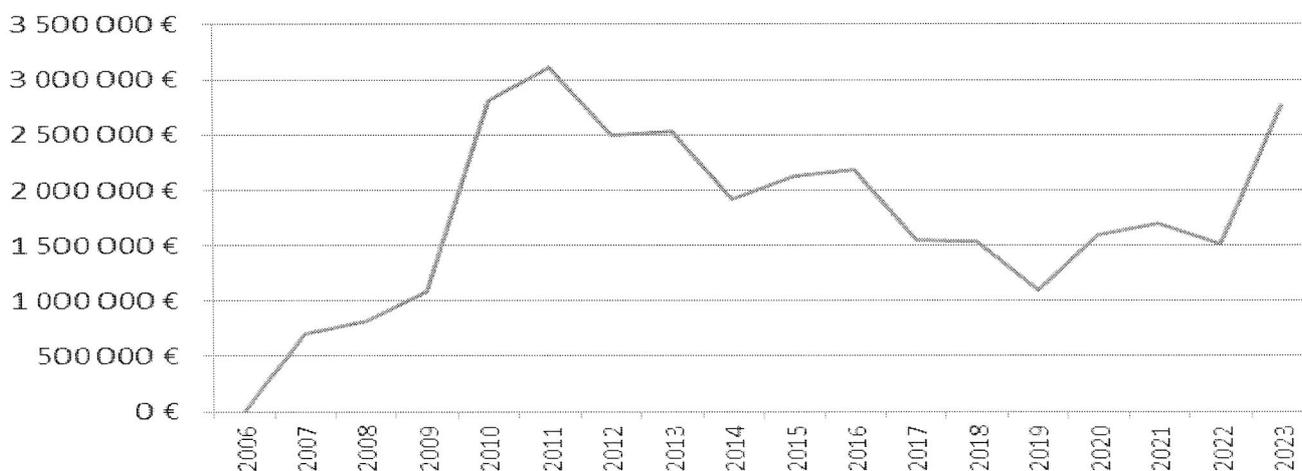
- Rénovation de l'éclairage public, rue d'Ottmarsheim (330 000 € TTC),
- Réaménagement de l'impasse des Coquelicots (200 000 € TTC),
- Réaménagement de la rue des Sapins (600 000 € TTC),
- Réfection des enrobés rue de la Scierie (50 000 € TTC),
- Réfection des enrobés rue Auguste Landrin (50 000 € TTC),
- Parking rue de Battenheim (150 000 € TTC),
- Rénovation éclairage public, rue de l'Est, rue de Habsheim et giratoire piscine (120 000 € TTC),
- Rénovation éclairage public, rue de Mulhouse (300 000 € TTC),
- Passage piéton, rue de Mulhouse au droit de la rue Wilson avec feux (20 000 € TTC),
- Passage piéton avec panneaux Leds, rue de l'île Napoléon (20 000 € TTC),
- Rue Saint Marc, mur de soutènement, étude de structure (50 000 € TTC),
- Plan vélo (100 000 € TTC),
- Réfection d'un chemin de Colline (40 000 € TTC),

soit un ensemble d'opérations évalué à 2.030.000 €.

Compte tenu de l'ampleur de ces investissements, le recours à l'emprunt est inéluctable pour assurer leur financement.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2023



Le résultat de la gestion 2023, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à **7.591.354,54 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à 99,7 %,

- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; les charges à caractère général (fournitures et services) affichent ainsi un taux de réalisation de 68,4 %.

Une partie des investissements programmés en 2023 a dû être reportée. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 6.808.300 € en dépenses d'investissement,
- 1.007.700 € en recettes d'investissement.

Le résultat 2023, diminué des restes à réaliser et arrondi à la centaine d'euros supérieure, soit **1.790.800 €**, pourrait intégralement être affecté au financement des investissements de l'exercice 2024.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement,...) estimées à **1.714.000 €**,
- une CAF nette propre à l'exercice 2024 de **450.500 €**.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2024 avec une capacité de financement de **3.955.300 €** pour ses nouveaux investissements, tout en respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages.

Le Budget 2024

1. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2023 :

- Taxe Foncière sur le bâti 29,29 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %
- Taxe d'Habitation 15,20 %

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2024 :

Compte	2023	2024	Ecart	
			Montant	%
013 - Atténuations de charges	106 500,00	92 000,00	-14 500,00	-13,6%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 124 100,00	1 091 000,00	-33 100,00	-2,9%
73 - Impôts et taxes (impôts directs, ACTP, FNGIR)	12 491 100,00	12 880 800,00	389 700,00	3,1%
731 - Fiscalité locale (Mutations, TCCFE, TLPE, droits de place)	1 135 900,00	1 145 500,00	9 600,00	0,8%
74 - Dotations, subventions et participations	1 242 600,00	1 150 600,00	-92 000,00	-7,4%
75 - Autres produits de gestion courante	1 229 200,00	589 200,00	-640 000,00	-52,1%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	13 600,00	13 600,00	0,00	0,0%
RECETTES REELLES COURANTES	17 343 300,00	16 963 000,00	-380 300,00	-2,2%

Compte 013 - Atténuations de charges

Les remboursements des charges de personnel par les assurances s'établissent en fonction des arrêts de travail, et notamment des congés longue durée.

Compte 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

La redevance pour occupation du domaine public, versée par le SIVOM de la Région Mulhousienne au titre du réseau d'assainissement, est considérablement réduite. Elle s'élevait à environ 58.000 € en 2022 et elle est désormais ramenée à environ 2.000 € / an.

Compte 73 - Impôts et taxes

Pour faire face à l'inflation, la loi de Finance pour 2024 prévoit une réévaluation des bases fiscales de +3,9 %.

Compte 74 - Dotations, subventions et participations

Le recours aux contrats aidés, partiellement remboursés par l'Etat, est réduit.

Par ailleurs, malgré les dispositions de la Loi de Finance pour 2024, le budget prévoit une nouvelle diminution de la Dotation Globale de fonctionnement.

Compte 75 - Autres produits de gestion courante

La Ville a bénéficié en 2023 de recettes exceptionnelles liées à la suppression du Syndicat d'Eau du Canton de Habsheim et du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.

2. Les dépenses courantes

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2024 :

Compte	2023	2024	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	4 610 700,00	4 487 500,00	-123 200,00	-2,7%
012 - Charges de personnel	7 522 000,00	7 672 000,00	150 000,00	2,0%
014 - Atténuations de produits	266 000,00	356 000,00	90 000,00	33,8%
65 - Autres charges de gestion courante	3 200 300,00	3 324 000,00	123 700,00	3,9%
66 et 16 - Annuité de la dette	660 000,00	660 000,00	0,00	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	66 000,00	13 000,00	-53 000,00	-80,3%
DEPENSES REELLES COURANTES	16 325 000,00	16 512 500,00	187 500,00	1,1%

Compte 011 - Charges à caractère général

Le coût de l'énergie a été revu à la baisse avec le concours du groupement d'achat piloté par m2A. De plus, la Ville a réalisé en 2023 une opération de sécurisation des espaces boisés d'Entremont.

Par ailleurs, la commission des arbitrages budgétaires, qui s'est réunie le 10 février 2024, a retenu les crédits suivants :

Service / Budget	Crédits 2023	Demande 2024	Ecart
Budget 'Seniors'	44 600,00	45 700,00	1 100,00
Cérémonie 80e anniversaire Libération de Rixheim	0,00	15 000,00	15 000,00
Communication	39 500,00	45 600,00	6 100,00
Conseil Municipal des Jeunes	4 100,00	6 000,00	1 900,00
Conseil participatif	0,00	1 500,00	1 500,00

Crédits alloués aux écoles (+1 €/élève)	50 200,00	51 400,00	1 200,00
Police Municipale	65 000,00	85 000,00	20 000,00
Prévention des risques, ERP, sécurité civile	42 800,00	39 500,00	-3 300,00
Service Incendie et Secours	180 100,00	184 200,00	4 100,00
Service Informatique (renouvellement antivirus, pare-feu)	76 100,00	85 000,00	8 900,00
Service Jeunesse	10 000,00	25 000,00	15 000,00
Totaux	512 400,00	583 900,00	71 500,00

Compte 012 - Charges de personnel

Les charges courantes devraient évoluer de 150.000 €, conformément à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Compte 014 - Atténuations de produits

La pénalité SRU pour insuffisance de logements sociaux est estimée en 2024 à 90.000 €. Elle était nulle en 2023 en raison de diverses dépenses déductibles.

Compte 65 - Autres charges de gestion courante

La commission des arbitrages budgétaires, qui s'est réunie le 10 février 2024, a retenu les crédits suivants :

Subvention à l'ASSCIN	6 000,00	10 400,00	4 400,00
Subvention à l'Ecole de Musique	102 000,00	99 000,00	-3 000,00
Aide aux transports 12-18 ans	0,00	28 000,00	28 000,00
Classes de découverte	6 800,00	6 400,00	-400,00
Environnement	78 400,00	121 600,00	43 200,00
Subvention à l'Amicale du Personnel	23 200,00	33 200,00	10 000,00
Totaux	216 400,00	298 600,00	82 200,00

Compte 67 - Charges exceptionnelles

En 2023, le Conseil Municipal a décidé d'annuler la facturation à m2A des charges locatives 2022 du Musée du Papier Peint (délibération du 09/11/2023, point 13 de l'ordre du jour).

3. L'Épargne nette

La CAF nette de l'exercice 2024 s'établirait ainsi à **450 500 €** (contre 1 018 300 € pour le budget 2023).

4. Le résultat de l'exercice 2023

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2023	17 420 677,59	14 483 756,02	2 936 921,57
Section d'Investissement 2023	7 545 721,26	2 891 288,29	4 654 432,97
			7 591 354,54

5. Les recettes d'investissement

Epargne nette de l'exercice (CAF nette)	450 500,00
Disponibilité de l'exercice 2023	7 591 400,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2022	191 600,00
10226 - Taxes d'urbanisme	200 000,00
13 - Subventions d'équipement	2 309 700,00
21 - Cessions	15 000,00
27 - Créances	5 400,00
	10 763 600,00

Le Budget 2024 disposerait ainsi d'un financement de **10 763 600 €** pour ses investissements, reports compris.

6. Les dépenses d'investissement

Concernant la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), la commission des arbitrages budgétaires, qui s'est réunie le 10 février 2024, a retenu les crédits suivants :

	Reports 2023	Nouveaux Crédits	TOTAL
Commanderie - Rénovation du bâtiment (façades, toitures, menuiseries)	1 049 500,00	900 000,00	1 949 500,00
Commanderie - Sécurité Incendie	42 500,00	0,00	42 500,00
Commanderie - Rénovation des installations techniques	424 500,00	150 000,00	574 500,00
Musée : Mise en sécurité des collections	89 600,00	50 000,00	139 600,00
Création de la Maison de la Musique	1 885 900,00	0,00	1 885 900,00
Informatique : Remplacement des serveurs et PC	49 800,00	50 800,00	100 600,00
Loge de la Commanderie - Rénovation	243 200,00	-200 000,00	43 200,00
Vidéoprotection	265 800,00	0,00	265 800,00
Ecole Primaire Entremont : Création d'une cour Oasis	242 000,00	108 000,00	350 000,00
Ecole Primaire Ile-Napoléon : Rénovation bât 1 + 2		700 000,00	700 000,00
Création du Groupe Scolaire Ile-Napoléon		30 000,00	30 000,00
Groupe Scolaire Romains : Végétalisation de la cour	14 400,00	0,00	14 400,00
COSEC : Rénovation	96 800,00	0,00	96 800,00

Gymnase Saint-Jean : Rénovation	751 200,00	100 000,00	851 200,00
Réfection de la voirie + EP		500 000,00	500 000,00
Forge et Place du Marché : Rénovation	20 000,00	500 000,00	520 000,00
Dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00
Acquisitions foncières (engagés : CTM3 = 200.000 € + Sandfeld = 100.000 €)	565 700,00	-250 000,00	315 700,00
Travaux accessibilité, chauffage, économies d'énergie	215 400,00	0,00	215 400,00
Autres immobilisations	852 000,00		852 000,00
TOTAL	6 808 300,00	2 668 800,00	9 477 100,00

Après déduction des grands projets en cours et des reports, le financement disponible est de 1.286.500 €.

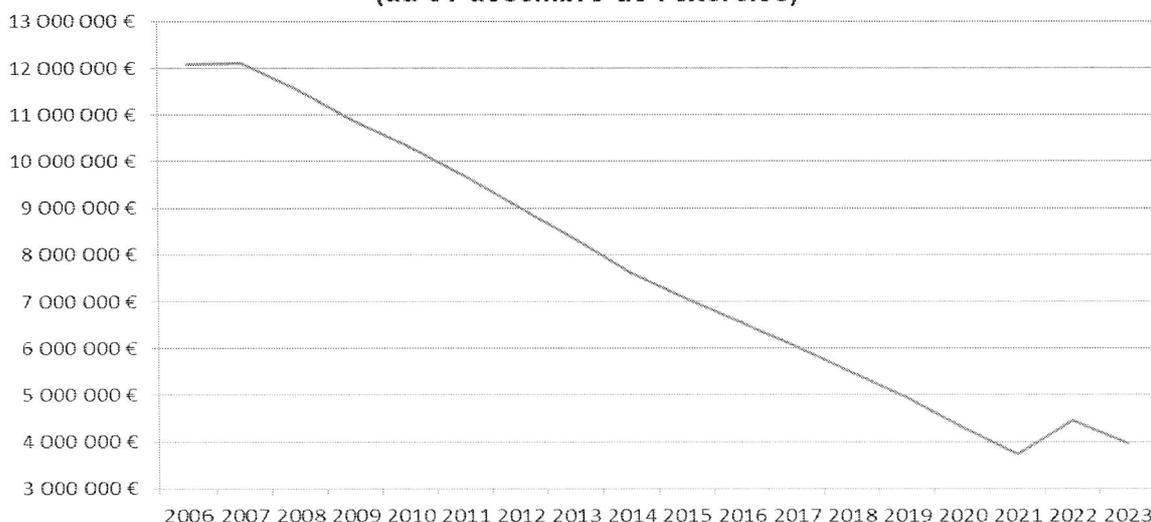
L'endettement

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 3 977 230,24 €. Il est réparti comme suit :

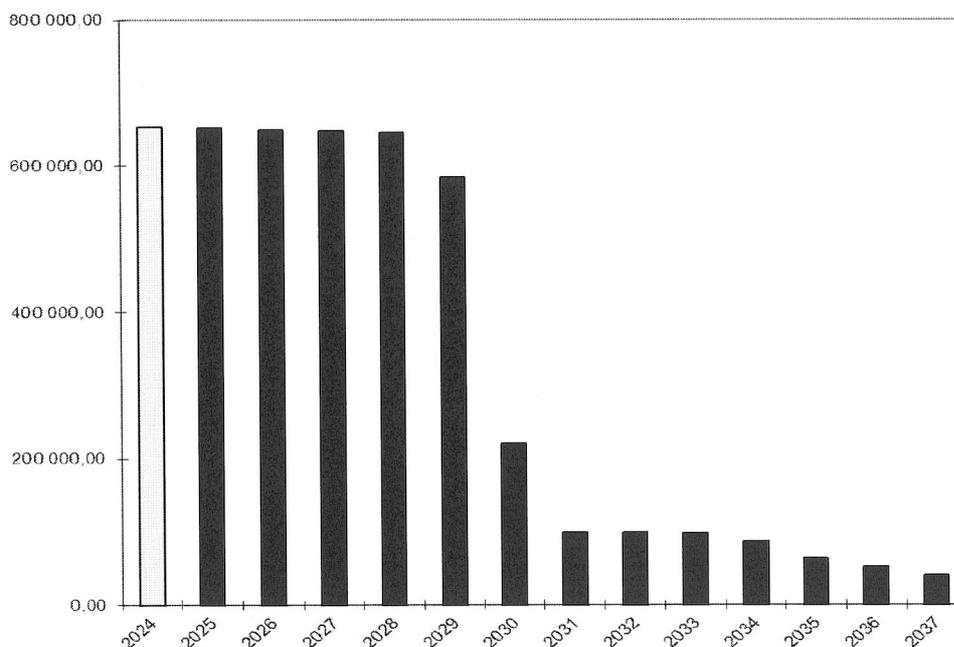
Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	3 977 230,24	100,0 %
Taux variables ou révisables classiques	0,00	0,0 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	3 977 230,24	100,0 %

Comme le souligne le graphique ci-dessous, la Ville s'est désendettée de 2008 à 2021. Un 1^{er} lot d'emprunts a été contracté en 2022, soit 1.228.000 €, pour financer une 1^{ère} tranche de travaux du Programme Pluriannuel des Investissements.

**Evolution de l'encours de la dette
(au 31 décembre de l'exercice)**



La dette actuelle s'éteint en 2037. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2019 à 2032 est annexé à la présente (cf. ANNEXE n° 1).

Les ressources humaines

1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2023, la collectivité compte 175 agents (permanents et non permanents) pour 155,31 équivalents temps plein.

170 agents permanents dont 24 contractuels (9 en CDI, 14 en CDD et 1 contrat de projet) et 5 non permanents (1 en CDD, 1 apprenti et 3 PEC).

Les emplois permanents sont répartis comme suit :

- Le secteur administratif compte 41 emplois pourvus : 10 agents de catégorie A (dont 3 en CDI et 1 en détachement de l'Etat), 9 agents de catégorie B et 22 agents de catégorie C (dont 5 en CDD).
- Le secteur technique compte 107 emplois pourvus dont 45 à TNC : 2 agents de catégorie A, 3 de catégorie B (dont 1 CDD) et 102 de catégorie C (dont 2 en CDI et 8 en CDD).
- Le secteur social compte 5 emplois à TNC pourvus (Cadre d'emplois des ATSEM),
- Le secteur culturel/patrimoine 1 agent de catégorie A, 1 agent de catégorie B en CDI, 3 agents de catégorie C en CDI à TNC, 1 agent en contrat de projet.
- Le secteur animation 3 agents de catégorie C
- Le service de police municipale compte 8 agents : 1 agent de catégorie B et 7 agents de catégorie C.

Les emplois non permanents sont répartis comme suit :

- 1 Collaborateur de Cabinet
- 3 contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) dans la filière technique (entretien des locaux)
- 1 apprenti

Par ailleurs, 4 vacataires sont missionnés pour la distribution du bulletin municipal.

2. Les dépenses de personnel en 2023

Elles se sont élevées à 7 312 180,88 € en 2023 après 7 063 583,72 en 2022, 6.770.270,09 € en 2021, 6.671.371,73 € en 2020, 6.804.383,88 € en 2019, 6.794.991,68 € en 2018 et 6.790.033,61 € en 2017 (cf. ANNEXE n° 2).

La commune n'a pas accueilli d'emplois saisonniers en 2023 (job d'été étudiant).

Le régime indemnitaire mis en place en septembre 2017 a représenté en 2023 : 525.555,19 € pour l'IFSE (497.651,25 € en 2022) pour 176 agents et 89.068,19 € (64.164,24 € en 2022) pour le CIA (150 agents y compris les agents percevant la prime d'intéressement à la performance collective) soit une augmentation de 27.903,94 € pour l'IFSE et 24.903,95 € pour le CIA.

En 2023, la participation de l'employeur à la protection sociale s'est élevée à 29.380 € pour la complémentaire santé (pour 113 agents) et 33.030,09 € pour la prévoyance (174 agents) soit un total de 62.410,09 €.

Au courant de l'année 2023, 5 agents ont quitté la collectivité (mutation), 3 agents sont partis à la retraite, 3 agents ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles, 1 agent a sollicité sa réintégration après une disponibilité pour convenances personnelles, 4 agents ont démissionné, 1 agent a été radié pour inaptitude, 2 agents sont décédés.

7 agents contractuels ont été stagiaires en catégorie C dans la filière technique (3 au CTM et 4 agents faisant fonction d'ATSEM).

L'année 2023 a été marquée par la reprise des agents du Musée du Papier Peint en CDI : 1 agent de catégorie B à temps complet et 3 agents de catégorie C à temps non complet (1 à 30 h et 2 à 20 h). L'équipe a été renforcée à compter du 1^{er} août 2023 par un agent en contrat de projet afin d'assurer le transfert des collections.

2.753,25 heures supplémentaires ont été effectuées en 2023 pour un montant brut de 45.695,47 € (31.908,50 € de moins qu'en 2022).

Le versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) a concerné 18 agents pour un montant total de 10.058,76 €.

45 agents ont perçu la NBI (**Nouvelle Bonification Indiciaire**) en 2023 :

Nombre d'agents	Nombre de Points Mensuel	Motif
1	35	Emploi fonctionnel de DGS
11	25	Encadrement d'un service administratif
0	20	Maître d'apprentissage
9	15	Encadrement de proximité (technique et PM)
24	10	Accueil du public

7.665 points ont ainsi été attribués en 2023 pour une valeur de 36.503,70 €.

5 agents ont bénéficié d'un logement de fonction représentant globalement un avantage en nature estimé à 15.224,80 €.

Résidence les Glycines	2 335,60
Logement Centre "Le Trèfle"	2 903,20
Logement Ecole Maternelle Centre	1 454,40

Logement de la Cité des Sports	4 918,40
Logement Ecole Primaire Centre	3 613,20
	15 224,80

3. Les prévisions 2024

L'exercice 2024 sera marqué par les évolutions suivantes :

- Augmentation de la participation employeur à la prévoyance : 25 € mensuels à compter du 01/01/2024 au lieu de 19 €
- 4 départs à la retraite prévus en 2024 (3 en janvier, 1 en septembre) et 1 en janvier 2025
- 1 demande de disponibilité pour février 2024, 2 demandes de réintégration après disponibilité pour convenances personnelles sont en cours (mars et juin)
- Revalorisation du SMIC à compter du 01/01/2024 de 1,13 % qui passe de 11,52 € (01/05/2023) à 11,65 € de l'heure pour un montant mensuel brut de 1.766,92 € Attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents
- URSSAF : Augmentation de la cotisation patronale AT de 1.70 % en 2023 à 2.23 % au 01/01/2024

L'exercice 2024 sera également l'occasion de procéder à de nouveaux recrutements (technicien au service travaux à compter du 1^{er} février 2024) au-delà des remplacements des agents quittant la collectivité.

L'exercice sera également marqué par la poursuite de l'effort sur le régime indemnitaire des agents entrepris en 2022 et qui a vocation à s'étendre sur plusieurs exercices. Il concernera tant l'IFSE que le CIA, sous réserve des aléas de gestion propres au budget Ressources Humaines.

4. La durée effective du travail dans la commune

La loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 août 2019 a mis fin aux régimes dérogatoires qui avaient perduré après la mise en œuvre de la réforme des 35 heures.

Dès lors, le conseil municipal a mis fin, dès le 1^{er} janvier 2022, aux jours de congés extra-légaux, au nombre de cinq, dont bénéficiait le personnel.

Cette refonte a également été l'occasion d'attribuer deux jours de pénibilité aux agents suivants : ATSEM, Agents d'entretien, Policiers municipaux, Agents techniques du Centre Technique Municipal et Concierges du service des sports.

Le temps de travail est par ailleurs porté à 35H30 pour les professions suivantes : Agents du CTM, Policiers municipaux et Concierges sports, avec 3 jours d'ARTT par an.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire du débat qu'elle a présidé.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 20 février 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 FEV. 2024**

RECETTES

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Reportis 2023-->2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031	Budget 2032	Observations
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 406 200,26	16 460 786,50	16 660 708,04	16 108 693,38	17 008 234,40	9,00	18 000 000,00	17 400 000,00	17 700 000,00	18 000 000,00	18 300 000,00	18 700 000,00	19 000 000,00	19 400 000,00	19 700 000,00	
613 - Administrations de charges	119 412,79	130 426,90	116 064,78	107 307,49	87 476,03		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
70 - Produits des domaines & ventes diverses	1 006 356,07	966 328,25	994 703,57	1 075 968,99	1 052 553,37		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
73 - Impôts et taxes	12 721 070,63	12 790 552,42	12 853 811,66	13 195 422,59	13 247 802,06		14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	
74 - Dotations, subventions et participations	1 027 780,47	1 004 143,54	1 057 263,43	1 081 340,77	1 111 471,89		1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante	450 587,82	472 329,04	479 745,52	545 430,55	574 442,10		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
76 - Produits financiers	137,32	14,27	115,10	234,43	239,02		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
77 - Produits exceptionnels	77 938,52	95 081,87	51 232,35	338,74	12 250,30		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 761 742,07	3 680 766,90	4 128 066,06	6 681 246,47	6 681 246,47	8 808 300,00	9 000 000,00									
Reprise relatif antérieur	2 606 596,45	2 255 876,18	3 222 576,05	3 695 515,37	5 695 639,39	5 800 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
13 - Dotations, fonds divers & réserves	561 513,41	546 129,50	554 517,12	572 241,51	632 666,78		450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	
10 - Subventions d'investissement	491 998,98	784 406,17	217 098,95	466 597,84	450 224,69	1 007 700,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	
16 - Nouveaux emprunts				716 000,00	513 000,00		15 000,00									
21 - 19 - Cessions d'immobilisations	7 300,00			282 557,30			5 400,00									
27 - Autres immobilisations financières	5 333,33	5 333,33	5 333,33	5 333,33	5 333,33		5 400,00									
TOTAL	19 167 960,00	19 640 560,00	19 660 880,00	21 688 870,00	24 689 480,00	9 808 300,00	20 467 800,00	20 525 800,00	20 610 900,00	20 811 800,00	20 958 400,00	21 488 800,00	21 488 800,00	21 488 800,00	21 738 800,00	

DEPENSES

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Reportis 2023-->2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031	Budget 2032	Observations
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 080 678,47	13 651 106,78	13 651 063,31	14 686 782,92	14 611 016,84	9,00	18 010 000,00	17 115 000,00	17 462 000,00	17 877 000,00	18 282 000,00	18 698 000,00	19 048 000,00	19 448 000,00	19 848 000,00	
011 - Charges à caractère général	2 608 287,43	2 597 594,95	2 749 525,38	3 181 354,98	3 162 251,27		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 804 833,86	6 671 371,73	6 778 270,04	7 063 583,72	7 312 180,98		7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	
023 - Dépenses imprévues	3 369 950,64	3 032 500,52	3 045 481,41	3 124 654,31	3 087 165,55		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	
66 + 68 - Amortissements	846 009,78	859 510,44	780 265,52	701 252,01	643 026,40		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
67 + 69 - Charges exceptionnelles	7 486,50	6 556,62	7 203,91	32 508,70	63 270,73		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
73B - Reversés & restitutions impôts et taxes	446 840,24	504 631,42	281 307,00	496 098,00	263 124,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 884 881,24	2 184 808,80	2 877 084,18	4 848 467,12	2 271 848,17	8 808 300,00	9 000 000,00									
Commanche - Renovation du bâtiment (maisons, menuiserie)	39 950,52	30 432,50	30 432,50	145 775,15	550 480,49	1 049 500,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	
Commanche - Ecurie Incendie				7 486,00	7 486,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Commanche - Renovation des installations techniques				424 500,00	424 500,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
Commanche - Renovation complète au 2e étage de l'HEV (R00 m2)				32 452,00	32 452,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Musée - Mise en sécurité des collections				81 370,77	81 370,77		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Musée - Musée - Refection du 1er étage				22 452,00	22 452,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	
Musée - Transformation des réserves en espace d'expos				14 237,76	14 237,76		1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	
Création de la Maison de la Musique				4 232,68	4 232,68		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Informatic - Remplacement des serveurs et PC	5 598,54						250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	
Loge de la Commanche - Renovation				10 080,00	10 080,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Vidéo-préaction				342 000,00	342 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
Ecole Primaire Entre-mort : Création d'une cour Ombra				14 400,00	14 400,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
Ecole Primaire (Le-Napoleon) : Renovation IM1 1 + 2				11 592,00	11 592,00		1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	
Création du Groupe Scolaire Le-Habsolou				3 458,54	3 458,54		150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
Groupe scolaire Romains - végétalisation de la cour				402 552,76	402 552,76		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
Groupe scolaire des Romains (bâtiments)				14 400,00	14 400,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
Group scolaire - Renovation				7 512 000,00	7 512 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	
COSECO - Renovation				27 636,77	27 636,77		150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
Gymnase Saint-Jean - Renovation				50 000,00	50 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
Percepoint Centre				50 000,00	50 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
Logement social				20 000,00	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
Refectoire de la vaité + EP (Iraux BCK)				157 269,34	157 269,34		150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
Foyer et Place du Marché - Renovation				2 020,32	2 020,32		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	1					

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2024 - ANNEXE n° 2 - Charges de personnel de 2019 à 2023

Article	2019	2020	2021	2022	2023
6218 Autre personnel extérieur	93 569,79	87 699,32	85 528,66	83 240,32	87 964,87
6331 Versement de transport	76 548,97	75 346,60	76 811,07	78 946,85	81 956,74
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	19 138,03	18 836,89	19 203,38	19 737,41	20 489,32
6336 Cot.ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	76 213,86	75 561,92	83 430,47	87 414,50	94 879,89
6338 Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rému.	11 482,50	11 301,15	11 522,19	11 841,47	12 290,84
64111 Rémunération principale	3 167 459,59	3 119 796,13	3 085 980,17	3 126 940,28	3 214 223,66
64112 + 64113 NBJ, suppl. familial de trait. et indem. de résid.	108 090,96	105 254,25	103 828,10	109 196,83	108 338,27
64114 Personnel titulaire - Indemnité inflation				11 300,01	0,00
64118 Autres indemnités	960 374,92	937 654,03	956 231,59	1 025 143,52	1 035 393,70
64131 Personnel non titulaire - Rémunération	383 386,05	353 597,64	431 662,77	505 062,36	668 142,68
64132 Personnel non titulaire - SFT, indemnité résidence				10 504,16	11 859,50
64134 Personnel non titulaire - Indemnité inflation				1 300,00	0,00
64141 Pers. rémunéré vacation - rémunérations				23 059,54	14 617,84
64164 Emplois aidés - indemnité inflation				700,00	0,00
64168 Autres emplois d'insertion	87 548,02	129 859,88	129 800,03	143 217,97	27 762,13
6417 Rémunération des apprentis	6 621,24				3 297,46
6451 Cotisations à l'U.R.S.A.F.	733 317,71	709 287,71	731 918,59	755 328,32	833 178,06
6453 Cotisations aux caisses de retraite	882 141,89	869 387,78	869 629,57	886 312,98	904 757,76
6454 Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	19 081,24	19 202,93	22 861,08	27 635,84	29 527,47
6455 Cotisations pour assurance du personnel	78 488,60	59 612,96	62 740,12	56 478,99	59 653,03
6456 Versement au F.N.C. supplément familial	6 255,00	5 735,00	6 246,00	6 038,00	3 739,00
6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage	278,09				0,00
6458 Cotisations aux autres org. sociaux	10 433,41	11 046,72	10 194,59	10 342,77	10 492,75
6472 Prestations familiales directes	567,08	342,70			0,00
64731 Allocations de chômage versées direct.			18 735,71		0,00
6475 Médecine du travail, pharmacie	20 130,21	18 791,83	2 988,60	20 004,00	22 981,00
6478 Autres charges sociales diverses	62 959,23	60 570,89	59 425,97	62 410,07	65 000,84
6488 Autres charges du personnel	297,49	2 485,40	1 531,43	1 427,53	1 634,07
TOTAUX	6 804 383,88	6 671 371,73	6 770 270,09	7 063 583,72	7 312 180,88

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2023 - ANNEXE n° 3 - HEURES SUPPLEMENTAIRES 2022

	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL par tâches
Distri.B.M.	3 23,80 €	485,03 €	64,52 €		486,87 €		490,07 €		490,07 €	901,87 €	664,21 €	664,21 €	5 153,65 €
Déneigement	1 220,76 €												1 220,76 €
Police municipale	3 040,83 €				364,92 €	1 284,66 €	1 612,64 €	411,72 €				681,00 €	7 395,77 €
Visite médicale F.D.M.													0,00 €
Conciergerie HDV	734,47 €	566,03 €	536,98 €	844,96 €	467,55 €	1 029,16 €	842,01 €	493,59 €	735,25 €	730,88 €	639,56 €	638,49 €	8 258,93 €
Doisiger							955,07 €						955,07 €
Repas ou ménage Glycines		468,19 €	513,00 €	68,40 €	45,60 €		279,84 €						1 375,03 €
Conciergerie Sports	580,78 €	860,49 €	416,28 €	205,97 €	656,76 €	606,10 €	305,28 €	999,79 €	701,25 €	245,58 €	263,97 €	442,77 €	6 285,02 €
Elections													0,00 €
Médiévales				154,35 €									154,35 €
Ménage	228,13 €	786,68 €	270,83 €	232,02 €	114,00 €	318,30 €	665,34 €	192,89 €	202,75 €	1 871,30 €	3 363,11 €	3 575,62 €	11 820,97 €
HS Musée		148,08 €	74,04 €	12,34 €					237,12 €	237,12 €	468,74 €	607,22 €	1 784,66 €
Concierge Gycines				29,30 €	53,71 €	58,60 €	18,31 €	26,60 €	60,80 €	22,80 €	112,73 €	7,60 €	390,45 €
HS Divers (Cimetière Toussaint, ...)												241,68 €	241,68 €
Départ - Congés ou HS payés					41,06 €	71,28 €	132,48	353,13 €		61,18 €			659,13 €
	TOTAL PAR MOIS												TOTAL ANNEE
TOTAL	6 128,77 €	3 314,50 €	2 458,65 €	1 547,34 €	2 230,47 €	3 368,10 €	5 301,04 €	2 477,72 €	2 427,24 €	4 070,73 €	5 512,32 €	6 858,59 €	45 695,47 €